

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (Revision 2020/878)

ContraFlux BC

Date de révision: 31.08.2023

Code du produit: 090611-CN

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ContraFlux BC

UFI: UJS2-C0HG-M00U-MMJR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Nettoyant électronique pour les systèmes de pulvérisation et d'immersion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Société: | kolb Cleaning Technology GmbH | |
| Rue: | Karl-Arnold-Str. 12 | |
| Lieu: | D-47877 Willich | |
| Téléphone: | +49-2154-947938 | Téléfax: +49-2154-947947 |
| E-mail: | info@kolb-ct.com | |
| Interlocuteur: | Christian Linker | Téléphone: +49-2324-97980 |
| E-mail: | christian.linker@kolb-ct.com | |
| Internet: | www.kolb-ct.com | |
| Service responsable: | Labor/ QS | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49/ (0) 23 24/ 979817 (EU)
+61 4 19 809 805 (Australia)
+1 970 443 9233 (USA)
Schweiz: 145

Information supplémentaire

Australia:
kolb Cleaning Technology AP PTY LTD
6/150 Canterbury Road
NSW 2200 Bankstown
Phone: +61 2 97900273
Mobile +61 4 19 809 805

USA:
kolb USA LLC
410 Sunset, Unit C
80501 Longmont – CO
Phone 001- 970-532-5100
Mobile: 001- 970-443-9233

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Skin Corr. 1; H314
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol
2-aminoéthanol; éthanolamineMention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (Revision 2020/878)

ContraFlux BC

Date de révision: 31.08.2023

Code du produit: 090611-CN

Page 2 de 11

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

@000000000027 @000000000030 (Les inhibiteurs de corrosion); @000000000033, alcalis, antimousses

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|--|--------------|------------------|------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 34590-94-8 | Dipropylene glycol monomethyl ether, Isomerengem | | | 5 - < 15 % |
| | 252-104-2 | | 01-2119450011-60 | |
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol | | | 1 - < 5 % |
| | 203-961-6 | 603-096-00-8 | | |
| | Eye Irrit. 2; H319 | | | |
| 141-43-5 | 2-aminoéthanol; éthanolamine | | | 1 - < 5 % |
| | 205-483-3 | 603-030-00-8 | | |
| | Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H332 H312 H302 H314 H318 H317 H335 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|------------|---|---|------------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 34590-94-8 | 252-104-2 | Dipropylene glycol monomethyl ether, Isomerengem | 5 - < 15 % |
| | dermique: DL50 = 19020 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5130 mg/kg | | |
| 112-34-5 | 203-961-6 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol | 1 - < 5 % |
| | dermique: DL50 = 2746 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5660 mg/kg | | |
| 141-43-5 | 205-483-3 | 2-aminoéthanol; éthanolamine | 1 - < 5 % |
| | par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2504 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1089 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 5 - 100 | | |

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % phosphates.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (Revision 2020/878)

ContraFlux BC

Date de révision: 31.08.2023

Code du produit: 090611-CN

Page 3 de 11

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Dioxyde de carbone (CO₂), Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion., Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (Revision 2020/878)

ContraFlux BC

Date de révision: 31.08.2023

Code du produit: 090611-CN

Page 4 de 11

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Protection individuelle

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyant électronique pour les systèmes de pulvérisation et d'immersion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (Revision 2020/878)

ContraFlux BC

Date de révision: 31.08.2023

Code du produit: 090611-CN

Page 5 de 11

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|------------|----------------------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 34590-94-8 | (2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol | 50 | 308 | | VME (8 h) | |
| 112-34-5 | 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol | 10 | 67,5 | | VME (8 h) | |
| | | 15 | 101,2 | | VLE (15 min) | |
| 141-43-5 | Ethanolamine | 1 | 2,5 | | VME (8 h) | |
| | | 3 | 7,6 | | VLE (15 min) | |
| 1310-58-3 | Potassium (hydroxyde de) | - | 2 | | VLE (15 min) | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Type de gants: caoutchouc nitrile, PVC
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | transparent |
| Odeur: | neutre |
| Point de fusion/point de congélation: | non déterminé |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 100 °C |
| Inflammabilité: | non déterminé |
| Limite inférieure d'explosivité: | non déterminé |
| Limite supérieure d'explosivité: | non déterminé |
| Point d'éclair: | > 100 °C |
| Température d'auto-inflammation: | non déterminé |
| Température de décomposition: | non déterminé |
| pH-Valeur (à 20 °C): | 13,4 |
| Viscosité cinématique (à 40 °C): | 21 mm ² /s |
| Hydrosolubilité: | facilement soluble |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (Revision 2020/878)

ContraFlux BC

Date de révision: 31.08.2023

Code du produit: 090611-CN

Page 6 de 11

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 20 °C):

1,016 g/cm³

Densité de vapeur relative:

non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxydes, Comburant. Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc) (Risque d'explosion!).

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Acide, Comburant, Peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

pas connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 49822 mg/kg; ATE (cutanée) 50325 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 503,3 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 68,63 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (Revision 2020/878)

ContraFlux BC

Date de révision: 31.08.2023

Code du produit: 090611-CN

Page 7 de 11

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|---|---------------|----------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 34590-94-8 | Dipropylene glycol monomethyl ether, Isomerengem | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 5130 | Ratte | AMA |
| | cutanée | DL50 mg/kg | 19020 | Ratte | |
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 5660 | | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | 2746 | | |
| 141-43-5 | 2-aminoéthanol; éthanolamine | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 1089 | Rat | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | 2504 | Lapin | |
| | inhalation vapeur | ATE | 11 mg/l | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE | 1,5 mg/l | | |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Il n'y a pas d'autres dangers nécessitant une attention particulière.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (Revision 2020/878)

ContraFlux BC

Date de révision: 31.08.2023

Code du produit: 090611-CN

Page 8 de 11

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|---|------------------|-----------|---|--------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 34590-94-8 | Dipropylene glycol monomethyl ether, Isomerengem | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 >10000 mg/l | 96 h | Pimephales promelas (Amerikan. Elritze) | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r >969 mg/l | 96 h | Alge | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 1919 mg/l | 48 h | Daphnia magna (Wasserfloh) | | |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC 12 mg/l | | Daphnia magna (Wasserfloh) | | |
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 1300 mg/l | 96 h | | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r 100 mg/l | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 100 mg/l | 48 h | | | |
| 141-43-5 | 2-aminoéthanol; éthanolamine | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 349 mg/l | 96 h | | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r 2,8 mg/l | 72 h | | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 65 mg/l | 48 h | | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|--|--------|----|--------|--|
| | Méthode | Valeur | d | Source | |
| | Évaluation | | | | |
| 34590-94-8 | Dipropylene glycol monomethyl ether, Isomerengem | | | | |
| | OECD 301E | >70% | 28 | | |
| | biologisch abbaubar | | | | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|------------|--|---------|
| 34590-94-8 | Dipropylene glycol monomethyl ether, Isomerengem | -0,6 |

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (Revision 2020/878)

ContraFlux BC

Date de révision: 31.08.2023

Code du produit: 090611-CN

Page 9 de 11

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 14,353 % (145,822 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 17,353 % (176,302 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (Revision 2020/878)

ContraFlux BC

Date de révision: 31.08.2023

Code du produit: 090611-CN

Page 10 de 11

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|--------------------|-------------------------------------|
| Skin Corr. 1; H314 | Sur la base des données de contrôle |
| Eye Dam. 1; H318 | Sur la base des données de contrôle |



CLEANING TECHNOLOGY
Made in Germany

kolb Cleaning Technology GmbH

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (Revision
2020/878)

ContraFlux BC

Date de révision: 31.08.2023

Code du produit: 090611-CN

Page 11 de 11

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)